

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1210

10 juin 2010

SOMMAIRE

Alias Mustang International	58039	Hansteen Germany Holdings S.à r.l.	58056
Ana Holding S.A.	58047	Harmonis S.A.	58053
Andava Holding S.A.	58052	HBI Holding S. à r.l.	58056
Azzurri Internazionale Holding S.A.	58037	Hector Sicav	58046
Bain Capital ST (Luxembourg) S.à r.l. ...	58079	Intervalor S.A.	58054
Bardusch & Gehrsitz Alpha Fonds	58055	Lantiq Holdco S.à r.l.	58072
BNLFOOD Investments Limited	58071	LDM Capital S.A.	58037
Bois Champ Holding S.A.	58055	Marroni Finances Holding S.A.	58038
Capita Fiduciary S.A.	58041	Maylys Holding	58041
Caribou S.A.	58072	Mena Holdings S.A.	58034
Celfra S.A.	58078	Milton Holding S.A.	58055
Centauro Management S.A.	58039	Multi-Funds	58044
Chester Investments Holding S.A.	58079	Omnium Européen d'Entreprises O.E.E.	58040
Climmolux S.A.	58070	Pacato S.A.	58048
Compagnie Financière Montchoisi S.A. ..	58034	P.A.L. Services S. à r.l.	58049
Cortisa Holding S.A.	58038	Presence Communication	58036
Cutec S.A.	58045	Promo-Markt S.A.	58034
Distributa S.A.	58035	Société d'Investissements en Méditerranée S.A.	58038
Domanial S.A.	58045	Société Européenne pour le Développement S.A.-SEDEV	58039
Elary International S.A.	58037	Soparsec S.A., SPF	58046
Escalette Investissements S.A.	58046	Tenderness S.A.	58040
Europrop Luxembourg S.à r.l.	58070	Ulysses	58047
Financière de l'Alzette S.A.	58052	Urbaninvest S.A.	58053
Finaries	58068	Vector Fund	58036
Finfel S.A.	58040	Vedipar S.A.	58054
Fomed S.A.	58053	Waterl'Eau International S.A.	58054
Fondeco S.A.	58037	Zancudo S.A.	58055
Gefinor S.A.	58035		
Hackston Professional Accounting and Fi- nance Services S.à r.l.	58080		

Compagnie Financière Montchoisi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 24.944.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires qui se tiendra au siège social, 15, boulevard Roosevelt à L - 2450 LUXEMBOURG, le mercredi 30 juin 2010 à 10.00 heures.

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009;
3. Décharge pleine et entière à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2009;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la non-tenue de l'assemblée générale ordinaire à la date statutaire;
5. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de se conformer à l'article 10 des statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010061298/687/20.

Promo-Markt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 119.950.

Die Aktionäre werden hiermit zur

GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Donnerstag, 24.06.2010, um 14:00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Dezember 2009.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statuarische Ernennung.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Référence de publication: 2010061303/20.

Mena Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 8.273.

In accordance with article 10 of the statutes, the Board of Directors convenes the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders to be held on June 24, 2010 at 11.00 a.m. at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the reports of the Board of Directors and the Commissaire for the accounting year ended December 31, 2009;
2. Presentation and approval of the annual accounts for the year ended December 31, 2009;
3. Allocation of the results;

4. Decision on the continuation or dissolution of the Company pursuant to Art. 100 of the Law of August 10, 1915 on commercial Companies due to the loss of more than half the corporate capital;
5. Discharge of the Board of Directors and the Commissaire for the accounting year ended December 31, 2009;
6. Election of the Directors and the Commissaire;
7. Approval of the delegation to the Chairman of the powers to represent the Company and conduct its daily management and affairs.
8. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010063239/581/23.

Gefinor S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 8.282.

In accordance with article 10 of the statutes, the Board of Directors convenes the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders to be held on *June 24, 2010* at 11.00 a.m. at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

1. Submission and approval of the following documents:
 - Reports of the Board of Directors, the Independent External Auditor and the Commissaire on the unconsolidated financial statements for the year ended December 31, 2009;
 - Unconsolidated financial statements for the year ended December 31, 2009;
 - Reports of the Board of Directors and of the Independent External Auditor on the consolidated financial statements for the year ended December 31, 2009;
 - Consolidated financial statements for the year ended December 31, 2009;
2. Allocation of the results;
3. Discharge of the Board of Directors and the Commissaire for the accounting year ended December 31, 2009;
4. Statutory election
5. Approval of the delegation to the Chairman of the powers to represent the Company and conduct its daily management and affairs.
6. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010063243/581/25.

Distributa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 19.220.

Die Aktionären der Gesellschaft DISTRIBUTA S.A. sind gebeten zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am Gesellschaftssitz in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, am Donnerstag, den *24. Juni 2010* um 10.00 Uhr stattfinden wird, um über die folgende Tagesordnung zu beraten:

Tagesordnung:

1. Verwaltungsbericht und Prüfungsbericht des Aufsichtskommissars.
2. Verabschiedung der Bilanz und Ergebnisrechnung zum 31.12.2009 und Beschlussfassung über die Verwendung der Ergebnisse.
3. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars für das vergangene Geschäftsjahr 2009.
4. Beschluss über die Weiterführung der Gesellschaft.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010063866/503/20.

Vector Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.004.

Les Actionnaires sont invités à participer à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de la Société («l'Assemblée») qui se tiendra le 28 juin 2010 à 15.30 heures, au siège social de la Société, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Remplacement, avec effet au 1^{er} juin 2010, de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. par BDO Audit S.A. en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société;
2. Changement du nom de la Société en «Vector»;
3. Insertion dans les statuts de la Société (les «Statuts») d'un nouvel article 13 relatif à la technique du Pooling et renumérotation subséquente des articles des Statuts;
4. Modification de l'exercice social de la Société de manière à le faire terminer le 31 décembre de chaque année; et
5. Mise à jour générale des Statuts et adaptation de ceux-ci aux derniers développements législatifs et réglementaires et modification, entre autres, des articles 1, 4, 5, 9, 10, 11, 14, 15 16, 19, 20, 28, 29, 31 et 34 des Statuts.

Le point 1. à l'ordre du jour de l'Assemblée (l'«Ordre du Jour») ne requiert pas de quorum de présence pour délibérer valablement. L'adoption de la résolution reprise au point 1. de l'Ordre du Jour requiert une majorité simple des voix exprimées.

L'Assemblée ne pourra délibérer valablement sur les points 2. à 5. de l'Ordre du Jour que si la moitié au moins du capital de la Société est représentée. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée sera convoquée pour le 9 août 2010 à 11.00 heures afin de délibérer sur les points 2. à 5. de l'Ordre du Jour, laquelle assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Une version coordonnée des Statuts est disponible sous forme de projet pour inspection par les Actionnaires au siège social de la Société.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant participer à l'Assemblée devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'Assemblée au siège de la Société

Au cas où il ne vous serait pas possible d'être présent à cette Assemblée, nous vous prions de bien vouloir compléter et signer la procuration disponible sur demande au siège social de la Société, qui vous permettra de vous faire représenter à l'Assemblée et de la retourner au siège social de la Société au plus tard le 25 juin 2010 à 17.00 heures à l'attention de Madame Claire-Ingrid BERGE (Fax n° 00352 24 88 84 91).

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010064756/755/36.

Presence Communication, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 135.091.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, en date du 29 juin 2010 à 18.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2009.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision quant à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010064757/18.

Azzurri Internazionale Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 21.198.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 29 juin 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010064758/795/15.

Elary International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 100.082.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 juin 2010 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010064760/795/15.

Fondecos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 55.564.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 30 juin 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010064761/795/15.

LDM Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 121.882.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 28 juin 2010 à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010064763/795/15.

Marroni Finances Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 21.180.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 29 juin 2010 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations Statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010064764/795/16.

Société d'Investissements en Méditerranée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 74.541.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 29 juin 2010 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010064765/795/15.

Cortisa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 15.000.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Thursday, the 1st of July 2010 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the board of directors and report of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2009.
3. Appropriation of results as of December 31, 2009.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.
6. Discharge to the resigning director and chairman of the board of directors, Mr. Eric MAGRINI, for the performance of his mandates.
7. Discharge to the resigning director, Mr. Philippe TOUSSAINT, for the performance of his mandate.

8. Appointment of Mr. David GIANNETTI, company director, born in Briey (France), on December 19, 1970, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2012.
9. Appointment of Mr. Vincent TUCCI, company director, born in Moyeuve-Grande (France), on July 26, 1968, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2012.
10. Sundry.

The board of directors.

Référence de publication: 2010064769/29/27.

Société Européenne pour le Développement S.A.-SEDEV, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 11.298.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 29 juin 2010 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010064766/795/16.

Centauro Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 60.504.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 28 juin 2010 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008 et 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010064767/788/16.

Alias Mustang International, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 95.884.

Le conseil d'administration prie les actionnaires de la société anonyme ALIAS MUSTANG INTERNATIONAL d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le lundi 28 juin 2010 à 10.00 heures à Luxembourg au 10A, rue Henri M. SCHNADT, L-2530 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes

5. Questions diverses

Les actionnaires sont informés que cette Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour.

Pour pouvoir assister à ladite Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur devront présenter leurs certificats d'actions ou un certificat de blocage bancaire.

Référence de publication: 2010064770/755/21.

Omnium Européen d'Entreprises O.E.E., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 6.438.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 28 juin 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Décision à prendre quant à la poursuite des activités des sociétés,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Référence de publication: 2010064771/755/18.

Tenderness S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 44.134.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 29 juin 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010064772/755/18.

Finfel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 148.038.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, le 17 juin 2010 à 15.00 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2009
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055377/9378/17.

Maylys Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 68.648.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le vendredi 18 juin 2010 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2009;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010056230/546/19.

Capita Fiduciary S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 117.939.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of May.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Capita Fiduciary S.A., a public limited liability company (société anonyme) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 117.939 and having its registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, incorporated pursuant to the demerger of the société anonyme DELOITTE-CORPORATE SERVICES S.A., enacted by Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, on May 31, 2006 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C – Number 1789, dated September 25, 2006 (the Company). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg dated March 30, 2010 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is opened by the Chairman, Mrs. Solange WolterSchieres, with professional address in Luxembourg,

The Chairman appoints as Secretary of the Meeting Mrs. Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as Scrutineer of the Meeting, Mrs. Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. (i) Acknowledgement of the resolutions taken by the board of directors of the Company on March 30, 2010 and of the merger proposal adopted by the board of directors of the Company on the same day and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 738 of April 9, 2010 (the Merger Proposal) and (ii) approval of the merger of the Company and the Company's subsidiary, P.A.L. Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 132.720, (PAL), whereby following its dissolution without liquidation, PAL will transfer to the Company all its assets and liabilities in accordance with article 278 and following of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as described in the Merger Proposal (the Merger);

2. Acknowledgement (i) that the Company, is, as of the date hereof, the sole shareholder of PAL, and (ii) that PAL shall be dissolved without liquidation by way of the transfer of all its assets and liabilities to the Company in accordance with the Merger Proposal;

3. Acknowledgment (i) that, from an accounting point of view, the operations of PAL will be treated as having been carried out on behalf of the Company as from January 1, 2010 and (ii) that the Merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law; and

4. Empowerment and authorisation of any director of the Company, acting individually, with full power of substitution, to execute any agreements or documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

II. The sole shareholder of the Company and the number of the shares it holds are shown on an attendance list. This attendance list as well as the proxy, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing party, the bureau of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the issued share capital of the Company is represented at the Meeting and the Company has not issued to any person any securities conferring voting rights other than the shares held by the sole shareholder of the Company as shown on the attendance list, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

First resolution

The Meeting resolves (i) to acknowledge the resolutions taken by the board of directors of the Company on March 30, 2010 and the Merger Proposal and (ii) to approve the Merger as described in the Merger Proposal, published in the Mémorial C, Sociétés et Associations No. 738 of April 9, 2010.

Second resolution

The Meeting resolves to acknowledge (i) that the Company is, as of the date hereof, the sole shareholder of PAL, and (ii) that as a result of the Merger, PAL shall be dissolved without liquidation by way of the transfer of all its assets and liabilities to the Company in accordance with the Merger Proposal.

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge (i) that, from an accounting point of view, the operations of PAL will be treated as having been carried out on behalf of the Company as from January 1, 2010 and (ii) that the Merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to empower and authorise any director of the Company, acting individually, with full power of substitution, to execute any agreements or documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

Statement

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and of the Merger Proposal.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately six thousand five hundred euro.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, such persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente et un mai,

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Capita Fiduciary S.A., une société anonyme luxembourgeoise, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117.939 ayant son siège social au L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, constituée suivant acte de scission de la société anonyme DELOITTE-CORPORATE SERVICES S.A., suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire à Luxembourg, le 31 mai 2006 publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C – N° 1789, du 25 septembre 2006 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg en date du 30 mars 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

L'Assemblée est ouverte par la Présidente, Madame Solange WolterSchieres, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente nomme comme Secrétaire de l'Assemblée Madame Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme Scrutateur Madame Arlette Siebenaler, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et a prié le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. (i) Prise d'acte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 30 mars 2010 et du projet de fusion adopté par le conseil d'administration de la Société le même jour et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 738 du 9 avril 2010 (le Projet de Fusion) et (ii) approbation de la fusion de la Société et de la filiale de la Société, P.A.L. Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.720 ayant son siège social au L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, (PAL), par laquelle, suite à sa dissolution sans liquidation, PAL transférera à la Société tous ses actifs et passifs conformément à l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), tel que décrit dans le Projet de Fusion (la Fusion);

2. Prise d'acte (i) que la Société est, à la date des présentes, l'actionnaire unique de PAL et (ii) que PAL sera dissoute sans liquidation par voie de transfert de tous ses actifs et ses passifs à la Société conformément au Projet de Fusion;

3. Prise d'acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de PAL seront traitées comme si elle avaient été exécutées pour le compte de la Société depuis le 1^{er} janvier 2010 et (ii) que la Fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi;

4. Pouvoir et autorisation à chaque administrateur de la Société, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous contrats ou documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion.

II. L'actionnaire unique de la Société et le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que la procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Comme indiqué par la liste de présence, l'intégralité du capital social de la Société est représenté à l'Assemblée et la Société n'a pas émis à une quelconque personne des titres conférant des droits de vote autres que les actions détenues par l'actionnaire unique de la Société comme indiqué sur la liste de présence, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

Première résolution

L'Assemblée décide de prendre acte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 30 mars 2010 et du Projet de Fusion et d'approuver la Fusion telle que décrite dans le Projet de Fusion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 738 du 9 avril 2010.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide (i) de prendre acte que la Société est, à la date des présentes l'actionnaire unique de PAL et (ii) qu'en conséquence de la Fusion, PAL sera dissoute sans liquidation par voie de transfert de tous ses actifs et ses passifs à la Société conformément au Projet de Fusion.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de PAL seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de la Société depuis le 1^{er} janvier 2010 et (ii) que la Fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autoriser chaque administrateur de la Société, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous contrats ou documents et d'accomplir toute les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ six mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, ledites comparantes ont signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2010. Relation: LAC/2010/24119. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010062814/153.

(100078385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Multi-Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 61.824.

Since the quorum required by the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law") was not reached at the previous Extraordinary General Meeting of the Company held on 25 May 2010, notice is hereby given to the shareholders of the Company that a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

will be held before a notary at 4.00 p.m. on 25 June 2010 at the registered office of the Company (52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg) with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Explanatory Memorandum to the Proposal for the Merger of Multi-Funds and ING (L) Patrimonial drawn up in accordance with Article 265 of the Law.
2. Approval of the report of the independent auditor drawn up in accordance with Article 266 (1) of the Law.
3. Acknowledgement of the accomplishment of all formalities prescribed in Article 267 of the Law.
4. Approval of the Merger Proposal as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C").
5. Approval of the merger between Multi-Funds, Société d'Investissement à Capital Variable, with registered office at 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of companies and commerce under number B 61.824 ("Multi-Funds") as the Absorbed Company and ING (L) Patrimonial, Société d'Investissement à Capital Variable, with registered office at 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of companies and commerce under number B 24.401 ("ING (L) Patrimonial") as the Absorbing Company.
The absorption of Multi-Funds into ING (L) Patrimonial shall be effected by absorbing:
 - (i) Multi-Funds - ING Multicolour Blue into ING (L) Patrimonial - Defensive,
 - (ii) Multi-Funds - ING Multicolour White into ING (L) Patrimonial - Balanced and
 - (iii) Multi-Funds - ING Multicolour Red into ING (L) Patrimonial - Aggressive
 with effect on 30 June 2010 or as soon as possible thereafter; the applicable exchange ratio between the shares of Multi-Funds and the new shares of ING (L) Patrimonial shall be determined on the basis of the Net Asset Value of the respective sub-funds/share classes/share sub-classes of Multi-Funds and ING (L) Patrimonial, as outlined in the merger documentation.
6. Dissolution without liquidation of Multi-Funds and subsequent cancellation of all the outstanding shares inscribed in the books of ING Luxembourg S.A. at the date of the merger which will be replaced by P-Capitalisation shares of the respective sub-funds of ING (L) Patrimonial as outlined in the merger documentation.
7. Discharge of the members of the Board of Directors of Multi-Funds and determination of the place where the books and records of Multi-Funds will be kept for a period of five years.
8. Effectiveness of the merger.

The Extraordinary General Meeting will validly deliberate on the agenda regardless of the proportion of the issued share capital of the Company present or represented. The related resolution will be validly adopted if approved by at least two thirds of the votes cast by shareholders of the Company at the meeting.

Each share is entitled to one vote.

A copy of the merger documentation (the merger proposal, the explanatory memorandum, the reports of the independent auditors) is available at the registered office of the Company. Certain additional documents (including proxies) are available at the registered office of the Company, in accordance with applicable law.

The Extraordinary shareholders' Meeting of the Company will be held on 25 June 2010 at the registered office of the Company (52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg) Luxembourg at 4.00 p.m. local time.

To be admitted to the Extraordinary Meeting, each holder of physical bearer shares must deposit these shares at the headquarters or branch offices of ING and indicate his wish to attend the Extraordinary General Meeting by 18 June 2010 at noon. Holders of bearer shares recorded in the books of ING Luxembourg S.A. shall be admitted upon proof of their identity provided that they have informed the Board of Directors of their intention to attend the Meeting at least five clear days before the Meeting.

The shareholders on record at the date of the Meetings are entitled to vote or give proxies.

Proxies should arrive at the registered office of the Company by 18 June 2010 at noon and should be sent by mail or by fax for the attention of Olga Sádaba-Herrero to ING Investment Management Luxembourg S.A., 3, rue Jean Piret, L-2965 Luxembourg, Fax: (+352) 26 19 68 40.

New subscriptions, exchanges and redemptions into the sub-funds of the Company were suspended as of 3.30 p.m. on 28 June 2010.

Each shareholder of the Company who did not agree with the merger proposal has the right to request the free redemption of his shares from 20 April until 20 May 2010 (as described in the merger proposal published in Luxembourg's official gazette, Mémorial C 800/2010 on 19 April 2010). The shares of any shareholder of the Company inscribed in the records of the Custodian or deposited at the headquarters or branch offices of ING at the effective date of the merger who does not request the free redemption of his shares during this period will, by default, be exchanged for P Capitalisation shares of the relevant sub-fund of ING (L) Patrimonial.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2010057314/755/66.

Cutec S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.274.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mardi 29 juin 2010 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en «CUTEC S.A. S.P.F.» et modification de l'article 1^{er} des statuts.
2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme suit: «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»
3. Modification des articles 3 et 11.
4. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2010 n'a pas pu valablement délibérer sur l'ordre du jour, le quorum n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010057318/1267/20.

Domanial S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 41.966.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 24 juin 2010 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,

- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059316/755/17.

Escalette Investissements S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 93.807.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 24 juin 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059318/755/18.

Hector Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.397.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 22 juin 2010 à 11.30 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.03.2010
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059320/755/22.

Soparsec S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 34.585.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 24 juin 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059327/755/17.

Ulysses, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.830.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 22 juin 2010 à 11.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.03.2010
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059331/755/22.

Ana Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 75.064.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 25 juin 2010 à 11.45 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").
2. Changement de la dénomination de la société en "ANA HOLDING S.A., SPF" et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société
3. Modification de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante : "La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments

financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

4. Ajout d'un nouveau 3^e alinéa à l'article 5 de la teneur qui suit: "Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF" et suppression des alinéas 6 à 9 relatifs au capital autorisé.
5. Adaptation de l'article 14 aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059531/755/40.

Pacato S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 23.604.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Qui se tiendra le vendredi 25 juin 2010 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (" SPF ").
2. Changement de la dénomination de la société en " PACATO S.A., SPF " et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société
3. Modification de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante : " La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce , (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial. "
4. Ajout d'un nouveau 3^e alinéa à l'article 5 : " Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF "
5. Adaptation de l'article 14 aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059536/755/40.

P.A.L. Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 132.720.

—
In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of May.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of P.A.L. Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 132.720, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated October 9, 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C – Number 2647, dated November 19, 2007 (the Company).

The Meeting is opened by the Chairman, Mrs. Solange WolterSchieres, with professional address in Luxembourg,

The Chairman appoints as Secretary of the Meeting Mrs. Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as Scrutineer of the Meeting, Mrs. Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. (i) Acknowledgement of the resolutions taken by the manager of the Company on March 30, 2010 and of the merger proposal adopted by the manager of the Company on the same day and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 738 of April 9, 2010 (the Merger Proposal) and (ii) approval of the merger of the Company and the Company's parent, Capita Fiduciary S.A., a public limited liability company (société anonyme) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 117.939 and having its registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, (Capita), whereby following its dissolution without liquidation, the Company will transfer to Capita all its assets and liabilities in accordance with article 278 and following of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as described in the Merger Proposal (the Merger);

2. Acknowledgement (i) that Capita, is, as of the date hereof, the sole shareholder of the Company, and (ii) dissolution without liquidation of the Company by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company to Capita in accordance with the Merger Proposal;

3. Acknowledgment (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of Capita as from January 1, 2010 and (ii) that the Merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law; and

4. Discharge of the manager of the Company for the exercise of her mandate.

5. Keeping of the books, records, files and other documents of the Company during the legal period at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider or any other address being the registered office of Capita from time to time; and

6. Empowerment and authorisation of any director of Capita, acting individually, with full power of substitution, to execute any agreements or documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

II. The sole shareholder of the Company and the number of the shares it holds are shown on an attendance list. This attendance list as well as the proxy, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing party, the bureau of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the issued share capital of the Company is represented at the Meeting and the Company has not issued to any person any securities conferring voting rights other than the shares held by the sole shareholder of the Company as shown on the attendance list, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

First resolution

The Meeting resolves (i) to acknowledge the resolutions taken by the manager of the Company on March 30, 2010 and the Merger Proposal and (ii) to approve the Merger as described in the Merger Proposal, published in the Mémorial C, Sociétés et Associations No. 738 of April 9, 2010.

Second resolution

The Meeting resolves (i) to acknowledge that Capita is, as of the date hereof, the sole shareholder of the Company, and (ii) to dissolve the Company without liquidation by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company to Capita in accordance with the Merger Proposal.

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of Capita as from January 1, 2010 and (ii) that the Merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to grant the manager of the Company full discharge for the exercise of her mandate.

Fifth resolution

The Meeting resolves that the books, records, files and other documents of the Company shall be kept during the legal period at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider or any other address being the registered office of Capita from time to time.

Sixth resolution

The Meeting resolves to empower and authorise any director of Capita, acting individually, with full power of substitution, to execute any agreements or documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

Statement

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and of the Merger Proposal.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately six thousand five hundred euro.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, such persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente et un mai,

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de P.A.L. Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.720 ayant son siège social au L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire à Luxembourg le 9 octobre 2007 notaire à Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C – N°2647, du 19 novembre 2007 (la Société).

L'Assemblée est ouverte par la Présidente, Madame Solange WolterSchieres, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente nomme comme Secrétaire de l'Assemblée Madame Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme Scrutateur Madame Arlette Siebenaler, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et a prié le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. (i) Prise d'acte des résolutions prises par le gérant de la Société en date du 30 mars 2010 et du projet de fusion adopté par le gérant de la Société le même jour et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 738 du 9 avril 2010 (le Projet de Fusion) et (ii) approbation de la fusion de la Société et de la société mère de la Société, Capita Fiduciary S.A., une société anonyme luxembourgeoise, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117.939 ayant son siège social au L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, (Capita), par laquelle, suite à sa dissolution sans liquidation, la Société transférera à Capita tous ses actifs et passifs conformément à l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), tel que décrit dans le Projet de Fusion (la Fusion);

2. Prise d'acte (i) que Capita est, à la date des présentes, l'associé unique de la Société et (ii) dissolution sans liquidation de la Société par voie de transfert de tous les actifs et des passifs de la Société à Capita conformément au Projet de Fusion;

3. Prise d'acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elle avaient été exécutées pour le compte de Capita depuis le 1^{er} janvier 2010 et (ii) que la Fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi;

4. Décharge au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat;

5. Conservation des livres, archives, dossiers et autres documents de la Société durant la période légale au L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider ou tout autre adresse du siège social de Capita, le cas échéant; et

6. Pouvoir et autorisation à chaque administrateur de Capita, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous contrats ou documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion.

II. L'associé unique de la Société et le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que la procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Comme indiqué par la liste de présence, l'intégralité du capital social de la Société est représenté à l'Assemblée et la Société n'a pas émis à une quelconque personne des titres conférant des droits de vote autres que les parts sociales détenues par l'associé unique de la Société comme indiqué sur la liste de présence, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

Première résolution

L'Assemblée décide de prendre acte des résolutions prises par le gérant de la Société en date du 30 mars 2010 et du Projet de Fusion et d'approuver la Fusion telle que décrite dans le Projet de Fusion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 738 du 9 avril 2010.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide (i) de prendre acte que Capita est, à la date des présentes l'associé unique de la Société et (ii) de dissoudre la Société sans liquidation par voie de transfert de tous les actifs et des passifs de la Société à Capita conformément au Projet de Fusion.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de Capita depuis le 1^{er} janvier 2010 et (ii) que la Fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide que les livres, archives, dossiers et autres documents de la Société seront conservés durant la période légale au L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider ou tout autre adresse du siège social de Capita, le cas échéant.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autoriser chaque administrateur de Capital, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous contrats ou documents et d'accomplir toute les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ trois mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, lesdites comparantes ont signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2010. Relation: LAC/2010/24118. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010062938/165.

(100078364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Andava Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 56.168.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu en date du *18 juin 2010* à 11.00 heures au siège social avec le suivant

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturé au 31 mars 2010.
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2010.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration

Par délégation

Romain THILLENS

Référence de publication: 2010059870/565/20.

Financière de l'Alzette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 54.285.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi *21 juin 2010* à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de M. Hans DE GRAAF dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
6. Reconduction de Mme Monique JUNCKER et Mme Nancy BLEUMER dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
7. Reconduction de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
8. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010060086/29/23.

Fomed S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 44.784,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 90.805.

Messrs. Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held extraordinarily at the registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,
on *June 21st, 2010* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Resignation of the internal auditor Achille Severgnini;
2. Discharge of the internal auditor;
3. Appointment of the internal auditor Julien Nicaud;
4. Miscellaneous.

Luxembourg, May 31st, 2010.*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2010059872/9125/18.

Harmonis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.080.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme HARMONIS S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra le vendredi, *18 juin 2010* à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010061151/750/16.

Urbaninvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.932.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra jeudi, le *21 juin 2010* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de M. Gérard BIRCHEN de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
6. Démission de M. Hugo FROMENT de son mandat d'administrateur et décharge.
7. Nomination de M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

8. Nomination de M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
9. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010060087/29/25.

Vedipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.813.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme VEDIPAR S.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 18 juin 2010 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010061154/750/16.

Intervalor S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 14.387.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 juin 2010 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010061162/534/16.

Waterl'Eau International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 83.924.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 18 juin 2010 à 11.30 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008 et 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010061166/788/17.

Zancudo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 140.670.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *18 juin 2010* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010061169/788/16.

Bois Champ Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 33.411.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *18 juin 2010* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010061182/506/16.

Milton Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 29.103.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *18 juin 2010* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010061184/506/16.

Bardusch & Gehrsitz Alpha Fonds, Fonds Commun de Placement.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 29.891.

Das mit Wirkung vom 15. Juni 2010 gültige Verwaltungsreglement 06/2010 des FCP Bardusch & Gehrsitz Alpha Fonds wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxemburg, den 03.06.2010.

Anell / Reuland.

Référence de publication: 2010063454/11.

(100078167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

**Hansteen Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HBI Holding S. à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.365.

In the year two thousand and ten.

On the twelfth day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

1) Hansteen Luxembourg S.à r.l., a private limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg B 151826, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (hereafter "the majority shareholder"), and

2) Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l., a private limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg B 151825, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (hereafter "the minority shareholder"),

represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies, after having been initialled "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole present partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "HBI Holding S. à r.l.", with its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 108365, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on May 24, 2005, published in the Mémorial C number 1055 of October 18, 2005, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on April 6, 2010, in process of publication in the Mémorial C,

and that the appearing parties have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The appearing parties decide to adopt the name "Hansteen Germany Holdings S.à r.l." and to amend subsequently the related article of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

"There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Hansteen Germany Holdings S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of association."

Second resolution

The appearing parties decide to change the signatory power of the managers and to amend subsequently the related article of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

"The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of one A Manager and one B Manager and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation."

Third resolution

The appearing parties decide to create class A and class B shares with identical voting rights but varying rights with respect to profit distributions during the existence and the liquidation of the company.

Fourth resolution

The appearing parties decide to exchange the one million seven hundred fifteen thousand nine hundred and eighteen (1,715,918) existing shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each for one million six hundred twenty eight thousand four hundred and six (1,628,406) class A shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each to be allocated to the majority shareholder and eighty seven thousand five hundred and twelve (87,512) class B shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.) each to be allocated to the minority shareholder.

Confirmation

The appearing parties confirm that the share premium amounting to one hundred twenty one million four hundred seventy two thousand nine hundred and eighty two Euro (EUR 121,472,982.-), has been contributed to the extent of one hundred fifteen million two hundred seventy seven thousand eight hundred and sixty Euro (EUR 115,277,860.-) by the majority shareholder and to the extent of six million one hundred ninety five thousand one hundred and twenty two Euro (EUR 6,195,122.-) by the minority shareholder.

Fifth resolution

The appearing parties decide to increase the capital to the extent of four million six hundred seventy one thousand and one hundred Euro (EUR 4,671,100.-) in order to raise it from its present amount of eighty five million seven hundred ninety five thousand and nine hundred Euro (EUR 85,795,900.-) to ninety million four hundred and sixty seven thousand Euro (EUR 90,467,000.-) by the issue of ninety three thousand four hundred and twenty two (93,422) new class B shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing class B shares.

Subscription - Payment

The ninety three thousand four hundred and twenty two (93,422) new class B shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each are subscribed by the minority shareholder and are fully paid up by conversion into capital of the share premium contributed by the minority shareholder to the extent of four million six hundred seventy one thousand and one hundred Euro (EUR 4,671,100.-).

Proof of the existence and of the amount of the claim has been given by an interim balance sheet of the company and by a certificate issued by the company.

The interim balance sheet and the certificate, after having been initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Sixth resolution

The appearing parties decide to amend subsequently the related article of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

"The Company's share capital is set at ninety million four hundred and sixty seven thousand Euro (EUR 90,467,000.-) consisting of one million six hundred twenty eight thousand four hundred and six (1,628,406) class A shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each and one hundred eighty thousand nine hundred and thirty four (180,934) class B shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association."

Seventh resolution

The appearing parties decide to amend the article dealing with the share premium which will have henceforth the following wording:

"Contributions to the share premium account which do not compensate capital gains at the increase of the capital shall be recorded in the name of the contributing shareholder so that any repayment or conversion into capital of the share premium may only be made in favour of the contributing shareholder and in the manner required for an amendment of these articles of association. Contributions which compensate capital gains at the increase of the capital may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve."

Eighth resolution

The appearing parties decide to add an additional paragraph in the article dealing with the distribution of the profit which will have the following wording:

"Dividend distributions shall be allocated to the owner(s) of the class A shares to the extent of 94.9 % and to the owner(s) of the class B shares to the extent of 5.1 %."

Ninth resolution

The appearing parties decide to add an additional paragraph in the article dealing with the liquidation of the company which will have the following wording:

"The liquidation profit shall be allocated to the owner(s) of the class A shares to the extent of 94.9 % and to the owner(s) of the class B shares to the extent of 5.1 %."

Tenth resolution

The appearing parties decide to remodel the articles of association as follows:

"A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Hansteen Germany Holdings S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of association.

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.5 In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at ninety million four hundred and sixty seven thousand Euro (EUR 90,467,000.-) consisting of one million six hundred twenty eight thousand four hundred and six (1,628,406) class A shares and one hundred eighty thousand nine hundred and thirty four (180,934) class B shares having a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each.

Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 The shareholders' right in the Company's profits are determined in the articles 19 and 21 of the Company's articles of association. Their right in the Company's net assets less profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares within the limits set by the Law.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders**Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 Each shareholder may participate in collective decision irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many vote as he holds or represents shares.

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decision are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

9.4 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.5 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the Law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

D. Management

Art. 11. Powers of the board of managers.

11.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

11.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder(s).

11.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

11.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 12. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 13. Election and Removal of managers and Term of the office.

13.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

13.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

13.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 14. Convening meetings of the board of managers.

14.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

14.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 15. Conduct of meetings of the board of managers.

15.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

15.2 Quorum.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

15.3 Vote.

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

15.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

15.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

15.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 16. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceeding or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect be the board of managers.

Art. 17. Dealings with third parties. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of one A Manager and one B Manager and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

E. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 18. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 19. Profits.

19.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

19.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

19.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

19.4 Dividend distributions shall be allocated to the owner(s) of the class A shares to the extent of 94.9 % and to the owner(s) of the class B shares to the extent of 5.1 %."

Art. 20. Interim dividends - Share premium.

20.1 The board of managers may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions haven been satisfied.

20.2 Contributions to the share premium account which do not compensate capital gains at the increase of the capital shall be recorded in the name of the contributing shareholder so that any repayment or conversion into capital of the share premium may only be made in favour of the contributing shareholder and in the manner required for an amendment of these articles of association. Contributions which compensate capital gains at the increase of the capital may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

F. Liquidation

Art. 21. Liquidation.

21.1 In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

21.2 The liquidation profit shall be allocated to the owner(s) of the class A shares to the extent of 94.9 % and to the owner(s) of the class B shares to the extent of 5.1 %.

G. Governing law.

Art. 22. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law."

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at three thousand four hundred euro (€ 3.400,-);

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le douze mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1) Hansteen Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg B 151826, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (ci-après «l'associé majoritaire»), et

2) Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg B 151825, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (ci-après «l'associé minoritaire»),

représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les seules associées actuelles de la société à responsabilité limitée "HBI Holding S. à r.l.", ayant son siège social à L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 108365, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 1055 du 18 octobre 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 avril 2010, en voie de publication au Mémorial C,

et que les comparantes ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les parties comparantes décident d'adopter la dénomination de "Hansteen Germany Holdings S.à r.l." et de modifier par conséquent l'article afférent des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Hansteen Germany Holdings S.à r.l." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts."

Deuxième résolution

Les parties comparantes décident de changer le pouvoir de signature des gérants et de modifier par conséquent l'article afférent des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un gérant A ensemble avec un gérant B et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat."

Troisième résolution

Les parties comparantes décident de créer des classes de parts sociales A et B ayant des droits de vote identiques et des droits divergents quant aux distributions de bénéfice pendant la vie et la liquidation de la société.

Quatrième résolution

Les parties comparantes décident d'échanger les un million sept cent quinze mille neuf cent dix-huit (1.715.918) parts sociales existantes d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune contre un million six cent vingt-huit mille quatre cent six (1.628.406) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune à allouer à l'associé majoritaire et quatre-vingt-sept mille cinq cent douze (87.512) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune à allouer à l'associé minoritaire.

Confirmation

Les parties comparantes confirment que la prime d'émission s'élevant à cent vingt-et-un millions quatre cent soixante-douze mille neuf cent quatre-vingt-deux Euros (EUR 121.472.982,-) a été apportée à concurrence de cent quinze millions deux cent soixante-dix-sept mille huit cent soixante Euros (EUR 115.277.860,-) par l'associé majoritaire et à concurrence de six millions cent quatre-vingt-quinze mille cent vingt-deux Euros (EUR 6.195.122,-) par l'associé minoritaire.

Cinquième résolution

Les parties comparantes décident d'augmenter le capital à concurrence de quatre millions six cent soixante-et-onze mille cent Euros (EUR 4.671.100,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-cinq millions sept cent quatre-vingt-quinze mille neuf cents Euros (EUR 85.795.900,-) à quatre-vingt-dix millions quatre cent soixante-sept mille Euros (EUR 90.467.000,-) par l'émission de quatre-vingt-treize mille quatre cent vingt-deux (93.422) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales de classe B existantes.

Souscription - Paiement

Les quatre-vingt-treize mille quatre cent vingt-deux (93.422) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune sont souscrites par l'associé minoritaire et payés intégralement par conversion en capital de la prime d'émission apportée par l'associé minoritaire à concurrence de quatre millions six cent soixante-et-onze mille cent Euros (EUR 4.671.100,-).

La preuve de l'existence et du montant de la créance a été donnée par un bilan intérimaire de la société et par un certificat émis par la société.

Le bilan intérimaire et le certificat, après avoir été paraphés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, seront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Sixième résolution

Les parties comparantes décident de modifier par conséquent l'article afférent des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social s'élève à quatre-vingt-dix millions quatre cent soixante-sept mille Euros (EUR 90.467.000,-) représenté par un million six cent vingt-huit mille quatre cent six (1.628.406) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune et cent quatre-vingt mille neuf cent trente-quatre (180.934) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts."

Septième résolution

Les parties comparantes décident de modifier l'article traitant de la prime d'émission qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Les apports au compte prime d'émission qui ne compensent pas des plus-values lors de l'augmentation du capital seront enregistrés au nom de l'associé qui apporte, de sorte que tout remboursement ou conversion en capital de la prime d'émission ne se fera qu'en faveur de l'associé qui apporte et aux conditions requises pour une modification des présents statuts. Les apports qui compensent des plus-values lors de l'augmentation de capital seront librement distribuables aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale."

Huitième résolution

Les parties comparantes décident d'ajouter un alinéa à l'article traitant de la distribution du bénéfice qui aura la teneur suivante:

"Les distributions de dividende seront allouées au(x) propriétaire(s) de parts sociales de classe A à concurrence de 94,9% et au(x) propriétaire(s) de parts sociales de classe B à concurrence de 5,1%."

Neuvième résolution

Les parties comparantes décident d'ajouter un alinéa à l'article traitant de la liquidation de la société qui aura la teneur suivante:

"Les bénéfices de liquidation sera alloué au(x) propriétaire(s) de parts sociales de classe A à concurrence de 94,9% et au(x) propriétaire(s) de parts sociales de classe B à concurrence de 5,1%."

Dixième résolution

Les parties comparantes décident la refonte suivante des statuts:

“A. Nom - Durée - Objet - Siège social.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Hansteen Germany Holdings S.à r.l." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission sur une base privée de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées ou des administrateurs ou employés de la Société ou des Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.5 Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social s'élève à quatre-vingt-dix millions quatre cent soixante-sept mille Euros (EUR 90.467.000,-) représenté par un million six cent vingt-huit mille quatre cent six (1.628.406) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune et cent quatre-vingt mille neuf cent trente-quatre (180.934) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts."

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, dans les limites prévus par la Loi.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celui-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

9.4 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.5 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la Loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

D. Gestion

Art. 11. Pouvoirs du conseil de gérance.

11.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

11.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

11.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

11.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 12. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 13. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

13.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

13.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

13.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 14. Convocation des réunions du conseil de gérance.

14.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

14.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 15. Conduite des réunions du conseil de gérance.

15.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

15.2 Quorum.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

15.3 Vote.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

15.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

15.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

15.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 17. Rapports avec les tiers. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un gérant A ensemble avec un gérant B et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

E. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bénéfices.

19.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

19.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

19.4 Les distributions de dividende seront allouées au(x) propriétaire(s) de parts sociales de classe A à concurrence de 94,9% et au(x) propriétaire(s) de parts sociales de classe B à concurrence de 5,1%.

Art. 20. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

20.1 Le conseil de gérance pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la Loi ou des statuts présents et

(iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

20.2 Les apports au compte prime d'émission qui ne compensent pas des plus-values lors de l'augmentation du capital seront enregistrés au nom de l'associé qui apporte, de sorte que tout remboursement ou conversion en capital de la prime d'émission ne se fera qu'en faveur de l'associé qui apporte et aux conditions requises pour une modification des présents statuts. Les apports qui compensent des plus-values lors de l'augmentation de capital seront librement distribuables aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

F. Liquidation

Art. 21. Liquidation.

21.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

21.2 Les bénéfices de liquidation sera alloué au(x) propriétaire(s) de parts sociales de classe A à concurrence de 94,9% et au(x) propriétaire(s) de parts sociales de classe B à concurrence de 5,1%.

G. Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de trois mille quatre cents euros (€ 3.400,-);

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mai 2010. Relation: EAC/2010/6004. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010061586/700.

(100077017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Finaries, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 39.202.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Maurice HOUSSA, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "FINARIES" (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") N° 272 du 22 juin 1992, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 39202,

en vertu d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 31 mars 2010, avec effet au 30 mars 2010, lequel, après avoir été paraphé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Les statuts de la Société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentant, en date du 25 mars 2010, en voie de publication.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la société anonyme "FINARIES" pré-désignée, s'élève actuellement à CINQ MILLIONS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 5.150.000,-), divisé en UN MILLION TRENTE MILLE (1.030.000) actions sans désignation de valeur nominale.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq alinéas 4 et suivants des statuts il est stipulé que:

"Le capital autorisé de la Société est établi à quinze millions (15.000.000) d'euros (EUR), divisé en trois millions (3.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 25 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Durant la période de validité du capital autorisé, le conseil d'administration sera autorisé à émettre des actions (i) soit pour assurer la conversion des obligations convertibles éventuellement émises par la Société (ii) soit, dans l'hypothèse où le montant du capital social qui résulterait de la conversion de la totalité des obligations convertibles éventuellement émises resterait inférieur au capital autorisé disponible, dans le cadre d'une ou plusieurs augmentations de capital respectant le capital autorisé, d'une part, et prévoyant la possibilité de souscrire aux nouvelles actions ainsi émises par versements en espèces dans le respect du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de créances liquides et exigibles sur la société, d'autre part.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article cinq des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin."

III.- Que le conseil d'administration agissant en vertu du procès-verbal précité et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a décidé une tranche de l'augmentation de capital autorisé et notamment à concurrence de QUATRE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE SIX CENT DIX EUROS (€ 4.279.610,-) en vue de porter le capital de CINQ MILLIONS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 5.150.000,-) à NEUF MILLIONS QUATRE CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT DIX EUROS (€ 9.429.610,-) par la création et l'émission de HUIT CENT CINQUANTE-CINQ MILLE NEUF CENT VINGT-DEUX (855.922) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, sans prime d'émission, par l'apport en nature d'un montant global de QUATRE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE SIX CENT DIX EUROS (€ 4.279.610,-), constitué par HUIT CENT CINQUANTE-CINQ MILLE NEUF CENT VINGT-DEUX (855.922) obligations convertibles se composant (i) de CINQ CENT MILLE (500.000) obligations de l'emprunt obligataire 2010-2011 d'un montant principal de CINQ MILLIONS CENT MILLE EUROS (€ 5.100.000,-) souscrites par Sycamine Holdings B.V. le 26 mars 2010 et dont la conversion a été demandée le 30 mars 2010, (ii) de DEUX CENT TRENTE-NEUF MILLE SIX CENT HUIT (239.608) obligations de l'emprunt obligataire 2010-2011 d'un montant principal maximum de QUATRE MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 4.850.000,-) souscrites par Sycamine Holdings B.V. le 25 mars 2010 et dont la conversion a été demandée le 25 mars 2010 et (iii) de CENT SEIZE MILLE TROIS CENT QUATORZE (116.314) obligations de l'emprunt obligataire 2010-2011 d'un montant principal maximum de QUATRE MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 4.850.000,-) souscrites par Sycamine Holdings B.V. le 30 mars 2010 et dont la conversion a été demandée le 30 mars 2010.

Le Conseil a pris acte de la demande de Sycamine Holdings B.V. de convertir HUIT CENT CINQUANTE-CINQ MILLE NEUF CENT VINGT-DEUX (855.922) obligations convertibles précitées en HUIT CENT CINQUANTE-CINQ MILLE NEUF CENT VINGT-DEUX (855.922) actions nouvelles.

La conversion sera inscrite dans le registre des obligataires et des actionnaires nominatifs avec effet au 30 mars 2010.

Monsieur Maurice HOUSSA, pré-qualifié, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "FINARIES" tel qu'indiqué ci-dessus déclare avoir reçu les souscriptions suivantes:

1) "Sycamine Holdings B.V.", une société anonyme de droit néerlandais, établie et ayant son siège social au 651, Strawinskylaan, NL - 1077 XX AMSTERDAM, enregistrée au registre de commerce (Handelsregister) de Amsterdam sous le n° 33173499, représentée par Madame Janneke BORGESIUS agissant en sa qualité d'administrateur, à HUIT CENT CINQUANTE-CINQ MILLE NEUF CENT VINGT-DEUX (855.922) actions nouvelles pour un montant de QUATRE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE SIX CENT DIX EUROS (€ 4.279.610,-);

Toutes les actions nouvellement souscrites sans désignation de valeur nominale jouissent des mêmes droits et avantages que les actions anciennes et sont libérées intégralement par la conversion en capital de HUIT CENT CINQUANTE-CINQ MILLE NEUF CENT VINGT-DEUX (855.922) obligations convertibles pré-citées en HUIT CENT CINQUANTE-CINQ MILLE NEUF CENT VINGT-DEUX (855.922) actions, existant au profit de la société "Sycamine Holdings B.V." et détenues envers la société "FINARIES" pré-qualifiée.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 31 mars 2010 par le Réviseur d'Entreprises la société "Debelux Audit", ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, conformément aux stipulations de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que, en cas de conversion des obligations convertibles, la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au pair comptable des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Que suite à la réalisation de cette tranche d'augmentation de capital autorisé par le conseil d'administration en sa dite réunion, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à NEUF MILLIONS QUATRE CENT VINGT-NEUF MILLE SIX CENT DIX EUROS (€ 9.429.610,-), divisé en UN MILLION HUIT CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE NEUF CENT VINGT-DEUX (1.885.922) actions sans désignation de valeur nominale."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à environ trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Houssa, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 avril 2010. Relation: EAC/2010/5061. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2010.

Référence de publication: 2010061434/103.

(100060683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Europrop Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 30.519.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060530/9.

(100060249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Climmolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 49.225.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 09 février 2010

L'Assemblée Générale décide d'échoir le mandat de commissaire aux comptes Mazars SA et de nommer en son remplacement la Compagnie Européenne de Révision avec siège social 15 rue des Carrefours, L-8124 Bridel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060540/12.

(100060456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

BNLFOOD Investments Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9559 Wiltz, Z.I. Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 113.632.

L'an deux mille dix, le seize avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Marc WEISSBERG, administrateur de société, demeurant à Bazra, (Israël), et

2) Monsieur Denis BIJU-DUVAL, employé de banque, demeurant à Uccle (Belgique),

(ci-après "les mandataires"), agissant en leur qualité de mandataires spéciaux du conseil d'administration de la société à responsabilité limitée "BNLFOOD Investments Limited" établie et ayant son siège social à L-9559 Wiltz, Zone Industrielle Salzbaach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.632, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 749 du 13 avril 2006,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1458 du 28 juillet 2009,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 19 mars 2010, un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à NEUF MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-DEUX MILLE NEUF CENT VINGT-QUATRE EUROS (9.442.924,- EUR), représenté par CENT TRENTE MILLE CINQUANTE-SIX (130.056) Parts A, CENT DOUZE MILLE SEPT CENT QUINZE (112.715) Parts B et CENT TROIS MILLE CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (103.193) Parts C, toutes sans désignation de valeur nominale.

II.- Qu'aux termes de l'article 5 des statuts, le capital social pourra être porté de son montant actuel à QUATORZE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-DEUX MILLE NEUF CENT VINGT-QUATRE EUROS (14.442.924,- EUR) par la création et l'émission de Parts supplémentaires, et le conseil d'administration a été autorisé par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 avril 2009 à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 19 mars 2010 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de UN MILLION QUATRE-VINGT-DIX MILLE SEPT CENT QUARANTE-NEUF EUROS (1.090.749,- EUR) pour le porter de son montant actuel de NEUF MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-DEUX MILLE NEUF CENT VINGT-QUATRE EUROS (9.442.924,- EUR) à DIX MILLIONS CINQ CENT TRENTE-TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS (10.533.673,- EUR), par l'émission de QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE SIX CENT UNE (94.601) nouvelles parts sociales de catégorie C (les "Parts C"), sans désignation de valeur nominale, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription des 94.601 nouvelles Parts C:

- la société anonyme de droit belge "ING Belgique", avec siège social à B-1000 Bruxelles, 24, avenue Marnix, (Belgique), inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles et à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0403200393, pour 48.500 Parts C,

- Monsieur Marc WEISSBERG, administrateur, demeurant à IL-60944 Bazra, Nourit Street 49 (Israël), pour 7.948 Parts C, et

- la société anonyme de droit belge "BELUGA", avec siège social à B-1740 Ternat, Assesteenweg 65 (Belgique), inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles et à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0401765981, pour 38.153 Parts C.

V.- Que les quatre-vingt-quatorze mille six cent une (94.601) Parts C nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prédits et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de UN MILLION QUATRE-VINGT-DIX MILLE SEPT CENT QUARANTE-NEUF EUROS (1.090.749,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

VI.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 19 mars 2010 et en conformité de ses prédicts pouvoirs, a décidé d'émettre également des obligations avec warrants à "ING Belgique", prédésignée, pour d'autres 48.500 parts (prix d'exercice EUR 11,53 par part), de sorte que le montant de 559.205,- EUR se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

VII.- Que suite à la réalisation de l'augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa du point "5.1 Capital social" de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" Art. 5. Corporate capital.

5.1 Corporate capital

The corporate capital is set at ten million five hundred and thirty-three thousand six hundred and seventy-three Euros (10,533,673.- EUR), represented by one hundred thirty thousand and fifty-six (130,056) A shares, one hundred and twelve thousand seven hundred and fifteen (112,715) B shares and one hundred and ninety-seven thousand seven hundred and ninety-four (197,794) C shares, all without designation of a par value."

Version française:

" Art. 5. Capital.

5.1 Capital social

Le capital social est fixé à dix millions cinq cent trente-trois mille six cent soixante-treize euros (10.533.673,- EUR), représenté par cent trente mille cinquante-six (130.056) Parts A. cent douze mille sept cent quinze (112.715) Parts B et cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-quatorze (197.794) Parts C, toutes sans désignation de valeur nominale."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille deux cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: WEISSBERG - BIJU-DUVAL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 avril 2010. Relation GRE/2010/1374. Reçu Soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 4 mai 2010.

Référence de publication: 2010062171/87.

(100061772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Caribou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARIBOU S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010060542/11.

(100059942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Lantiq Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 869.050,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.045.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of March.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Lantiq Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.045 (the Company). The Company has been incorporated under the name Wireline Holding S.à r.l. pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on July 3, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial) number 1466 of July 29, 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, on August 4, 2009, published in the Mémorial number 1741 of September 9, 2009.

THERE APPEARED:

Lantiq Topco L.P., a Limited Partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Ugland House, P.O. Box 309, Grand Cayman KY1-104, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

duly represented by Annick Braquet, with business address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after signature *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of the registration formalities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of a class of A managers and a class of B managers in the Articles of associations (the Articles) of the Company;

2. Amendment to article 8.3. of the Articles;

3. Amendment to article 10.2 of the Articles;

4. Change of the functional currency of the Company from euro (EUR) to United States Dollars (USD) and conversion of the amount of the share capital of the Company into an amount expressed in United States Dollars (USD)

5. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 851,940 (eight hundred and fifty-one thousand nine hundred and forty United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 17,110 (seventeen thousand one hundred and ten United States Dollars) to USD 869,050 (eight hundred and sixty-nine thousand and fifty United States Dollars) by way of the issuance of 851,940 (eight hundred and fifty-one thousand nine hundred and forty) shares of USD 1 (one United States Dollar) each;

6. Subscription and payment of the share capital increase adopted under item 1. above by two contributions in kind;

7. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles;

8. Amendment to the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of SGG S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company; and

9. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create two classes of managers in the board of managers of the Company: the managers of class A (the Class A Managers) and the managers of class B (the Class B managers).

The Sole Shareholder acknowledges and confirms the appointment of the current managers of the board of managers of the Company.

Further to the above creation of Class A Managers and Class B Managers, the board of managers of the Company is composed as follows:

Class A Managers:

- David Caldwell DOMINIK, class A manager;
- Kenneth James DIEKROEGER, class A manager; and
- John KNOLL, class A manager.

Class B Managers:

- Daniel Augustin ARTUSI, class B manager;
- Papken DER TOROSSIAN, class B manager;
- Christian Georg WOLFF, class B manager; and
- Jai Krishan HAKHU, class B manager.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 8.3. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **8.3.** If the Company has from time to time more than one Manager, they shall constitute the board of managers or conseil de gérance (the Board of Managers) composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 10.2. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **10.2.** If the Company has more than one Manager, it shall be bound towards third parties in all matters by (i) the single signature of any class A manager, or (ii) the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to change the functional currency of the Company from euro (EUR) to United States Dollars (USD).

The sole shareholder further resolves to convert the amount of the share capital of the Company into an amount expressed in United States Dollars (USD). For rounding purposes, the subscribed share capital shall be set at seventeen thousand one hundred and ten United States Dollars (USD 17,110), the exchange rate being the official rate of the European Central Bank as of March 4, 2010 (i.e. EUR 1 = USD 1.3688) with any conversion excess being allocated to a reserve account of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 851,940 (eight hundred and fifty-one thousand nine hundred and forty United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 17,110 (seventeen thousand one hundred and ten United States Dollars) to USD 869,050 (eight hundred and sixty-nine thousand and fifty United States Dollars) by way of the issuance of 851,940 (eight hundred and fifty-one thousand nine hundred and forty) shares of USD 1 (one United States Dollar) each.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the newly issued shares and to fully pay them up by two contributions in kind consisting of a portion of a two receivables in the aggregate amount of USD 851,940 (eight hundred and fifty-one thousand nine hundred and forty United States Dollars) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivables).

The contribution in kind of the first receivable to the Company, in an amount of USD 838,158 (eight hundred and thirty-eight thousand one hundred and fifty-eight United States Dollars) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company (Receivable 1).

The valuation of the contribution in kind of the Receivable 1 is evidenced by inter alia, (i) the interim balance sheet of the Company dated 4 March 2010 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim balance sheet of the Company dated 4 March, 2010 shows intercompany receivables in an amount of at least USD 838,158 (eight hundred and thirty-eight thousand one hundred and fifty-eight United States Dollars) payable by the Company to the Sole Shareholder (the Receivable 1);
- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable 1, is solely entitled to the Receivable 1 and possesses the power to dispose of the Receivable 1;
- the Receivable 1 is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles the Receivable 1 contributed to the Company per the attached interim balance sheet of the Company dated 4 March 2010 is of at least USD 838,158 (eight hundred and thirty-eight thousand one hundred and fifty-eight United States Dollars) and since the date of the interim balance sheet no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Receivable 1 contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable 1 contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder."

The contribution in kind of the second receivable to the Company, in an amount of USD 13,782 (thirteen thousand seven hundred and eighty-two United States Dollars) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company (Receivable 2).

The valuation of the contribution in kind of the Receivable 2 is evidenced by inter alia, (i) the interim balance sheet of the Company dated 4 March 2010 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued

on the date hereof by the management of the Sole Shareholder. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim balance sheet of the Company dated 4 March, 2010 shows intercompany receivables in an amount of at least USD 13,782 (thirteen thousand seven hundred and eighty-two United States Dollars) payable by the Company to the Sole Shareholder (the Receivable 2);
- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable 2, is solely entitled to the Receivable 2 and possesses the power to dispose of the Receivable 2;
- the Receivable 2 is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);
- based on generally accepted accountancy principles the Receivable 2 contributed to the Company per the attached interim balance sheet of the Company dated 4 March 2010 is of at least USD 13,782 (thirteen thousand seven hundred and eighty-two United States Dollars) and since the date of the interim balance sheet no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Receivable 2 contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable 2 contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder."

Such certificates and a copy of the interim balance sheet of the Company, after signature "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Sixth resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at USD 869,050 (eight hundred and sixty-nine thousand and fifty United States Dollars) represented by 869,050 (eight hundred and sixty-nine thousand and fifty) shares in registered form of one United States Dollar (USD 1.-) each, having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means holders at the relevant times of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of SGG S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

Costs

The costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of this deed, amount approximately to EUR 2.500.-.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinquième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Lantiq Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.045 (la Société). La Société a été constituée sous la dénomination Wireline Holding S.à r.l. suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, le 3 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial), numéro 1466 du 29 juillet 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, précité, le 4 août 2009, publié au Mémorial numéro 1741 du 9 septembre 2009.

A COMPARU:

Lantiq Topco L.P., un Limited Partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Ugland House, P.O. Box 309, Grand Cayman KY1-104, Iles Cayman (l'Associé Unique),

dûment représenté par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Création d'une classe de gérants A et une classe de gérants B dans les statuts de la Société (les Statuts);

2. Modification de l'article 8.3. des Statuts;

3. Modification de l'article 10.2 des Statuts;

4. Changement de la devise fonctionnelle de la Société de l'euro (EUR) en dollar américain (USD) et conversion du montant du capital social en un montant exprimé en dollars américains (USD);

5. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 851.940 (huit cent cinquante et un mille neuf cent quarante dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 17.110 (dix-sept mille cent dix dollars américains) à USD 869.050 (huit cent soixante-neuf mille cinquante dollars américains) par l'émission de 851.940 (huit cent cinquante et un mille neuf cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune;

6. Souscription et libération de l'augmentation de capital social adoptée au point 5. ci-dessus par deux apports en nature;

7. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts;

8. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg et à tout employé de SGG S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

9. Divers.

III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer deux classes de gérants dans le conseil de gérance de la Société: les gérants de classe A (les Gérants de Classe A) et les gérants de classe B (les Gérants de Classe B).

L'Associé Unique prend acte et confirme la nomination des gérants actuels du conseil de gérance de la Société.

En conséquence de la création ci-dessus des Gérants de Classe A et des Gérants de Classe B, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

Gérants de Classe A:

- David Caldwell DOMINIK, gérant de classe A;
- Kenneth James DIEKROEGER, gérant de classe A; et
- John KNOLL, gérant de classe A.

Gérants de Classe B:

- Daniel Augustin ARTUSI, gérant de classe B;
- Papken der Torossian, gérant de classe B;
- Christian Georg WOLFF, gérant de classe B; et
- Jai Krishan HAKHU, gérant de classe B.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8.3 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **8.3.** Si la Société a de temps à autre plus d'un Gérant, ils formeront le conseil de gérance (le Conseil de Gérance) composé d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe B."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10.2 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **10.2.** Si la Société a plus d'un Gérant, elle sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) la signature individuelle d'un gérant de classe A, ou (ii) les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de changer la devise fonctionnelle de la Société de l'euro (EUR) en dollar américain (USD).

L'Associé Unique décide par ailleurs de convertir le montant du capital social de la Société en un montant exprimé en dollars américains (USD). Pour arrondir, le capital social souscrit sera fixé à dix-sept mille cent dix dollars américains (USD 17.110), le taux de change étant le taux officiel de la Banque Centrale Européenne au 4 mars 2010 (soit: 1 EUR = 1,3688 USD) avec tout surplus de la conversion étant affecté à un compte de réserve de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 851.940 (huit cent cinquante et un mille neuf cent quarante dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 17.110 (dix-sept mille cent dix dollars américains) à USD 869.050 (huit cent soixante-neuf mille cinquante dollars américains) par l'émission de 851.940 (huit cent cinquante et un mille neuf cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux parts sociales nouvellement émises et les libérer intégralement par deux apports en nature composé d'une partie de deux créances d'un montant total de USD 851.940 (huit cent cinquante et un mille neuf cent quarante dollars américains) que l'Associé Unique détient envers la Société (les Créances).

L'apport en nature de la première créance à la Société, d'un montant de USD 838.158 (huit cent trente-huit mille cent cinquante-huit dollars américains) sera affecté au compte capital social nominal de la Société. (Créance 1)

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance 1 est documentée par, entre autres, (i) le bilan intérimaire de la Société daté du 4 mars 2010 et signé pour accord par la gérance de la Société et (ii)

un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique. Il ressort de ce certificat qu'à compter de la date de ce certificat:

- le bilan intérimaire annexé de la Société daté du 4 février 2010 fait état de créances détenues entre sociétés d'un montant d'au moins USD 838.158 (huit cent trente-huit mille cent cinquante-huit dollars américains) dues par la Société à l'Associé Unique (la Créance 1);

- l'Associé Unique est le propriétaire de la Créance 1, il est le seul autorisé à détenir la Créance 1 et possède le droit de disposer de la Créance 1;

- la Créance 1 est certaine, et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans retenue;

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la Créance 1 apportée à la Société selon le bilan intérimaire ci-joint de la Société daté du 4 mars 2010 est évaluée à au moins USD 838.158 (huit cent trente-huit mille cent cinquante-huit dollars américains) et depuis la date du bilan intérimaire, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance 1 apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance 1 apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique."

L'apport en nature de la deuxième créance à la Société, d'un montant de USD 13.782 treize mille sept cent quatre-vingt deux dollars américains), sera affecté au compte capital social nominal de la Société. (Créance 2)

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance 2 est documentée par, entre autres, (i) le bilan intérimaire de la Société daté du 4 mars 2010 et signé pour accord par la gérance de la Société et (ii)

un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique. Il ressort de ce certificat qu'à compter de la date de ce certificat:

- le bilan intérimaire annexé de la Société daté du 4 mars 2010 fait état de créances détenues entre sociétés d'un montant d'au moins USD 13.782 (treize mille sept cent quatre-vingt deux dollars américains), dues par la Société à l'Associé Unique (la Créance 2);

- l'Associé Unique est le propriétaire de la Créance 2, il est le seul autorisé à détenir la Créance 2 et possède le droit de disposer de la Créance 2;

- la Créance 2 est certaine, et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans retenue;

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la Créance 2 apportée à la Société selon le bilan intérimaire ci-joint de la Société daté du 4 mars 2010 est évaluée à au moins USD 13.782 (treize mille sept cent quatre-vingt deux dollars américains), et depuis la date du bilan intérimaire, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance 2 apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance 2 apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique."

Lesdits certificats ainsi qu'une copie du bilan intérimaire de la Société, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Sixième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à USD 869.050 (huit cent soixante-neuf mille cinquante dollars américains) représenté par 869.050 (huit cent soixante-neuf mille cinquante) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, ayant ces droits et obligations tels qu'exposés dans les présents Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs des Parts Sociales à un moment donné et "Associé" sera interprété en conséquence."

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg et à tout employé de SGG S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 2.500.-.

Le notaire instrumentant, qui connaît et comprend la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite à la partie comparante, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2010. Relation: LAC/2010/10754. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010061438/313.

(100060816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Celfra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.198.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010060544/12.

(100060072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Bain Capital ST (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 146.786.

Les comptes annuels pour la période du 22 mai 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010060554/12.

(100059974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Chester Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 24.113.

L'an deux mille dix, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHESTER INVESTMENTS HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 24.113 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Georges d'Huart de résidence à Pétange en date du 20 mars 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, no 160 du 18 juin 1986. Les statuts furent modifiés par acte du même notaire en date du 4 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C no 943 du 9 décembre 1999, et en dernier lieu par acte du notaire Maître André Jean Joseph SCHWACHTGEN de résidence à Luxembourg en date du 21 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C no 1239 du 27 décembre 2001 ayant converti le capital social de francs luxembourgeois en euros conformément à la loi du 10 décembre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, Maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve.

Monsieur le président nomme secrétaire Madame Gabriele SCHNEIDER, employée privée, avec adresse professionnelle au L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Marie GILMER, Maître en droit, et Mademoiselle Marie-Eve DELPECH, Maître en droit, toutes deux avec même adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les douze mille cinq cents actions (12.500 actions) avec une valeur nominale de vingt-quatre euros et sept mille huit cent quatre-vingt-quatorze cents (24,7894 euros) représentant l'intégralité du capital social de trois cent neuf mille huit cent soixante-six euros et neuf cent six cents (309.866,906 euros), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires, tous présents ou représentés, restera annexée à la présente, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, qui ont été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la société et de la mettre en liquidation;
2. Nomination du liquidateur,
3. Définition des pouvoirs du liquidateur;
4. Fixation de la rémunération du liquidateur;
5. Convocation d'une assemblée générale ordinaire pour recevoir le rapport du liquidateur et nommer deux commissaires vérificateurs.
6. Divers

Monsieur le président prend alors la parole et expose que la Société a estimé utile de faire convoquer cette présente assemblée aux fins de soumettre aux actionnaires la question de voter sa dissolution.

Les autres points à l'ordre du jour sont ensuite mis au vote et par des votes séparés les résolutions qui suivent ont été adoptées à l'unanimité.

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la Société avant son terme et de la mettre en liquidation conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Conformément à la loi, la Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention "société en liquidation".

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur:

Maître Claude GEIBEN, né le 16.09.1971 à Luxembourg, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

Troisième résolution

Les pouvoirs du liquidateur sont définis pour être ceux prévus aux articles 141 et articles suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales. Il présentera la reddition des comptes ainsi que le rapport final avec l'attribution du boni de la liquidation aux ayants droit. Cette distribution pourra même se faire avant la clôture finale, à la condition que toutes les dettes auront été payées et que des provisions suffisantes auront été faites pour celles des dettes qui n'auront pas encore pu être apurées ou encore finalement quantifiées, cette réserve étant principalement faite eu égard aux devoirs envers les administrations fiscales. Il est d'ores et déjà retenu que les susdites provisions pourront survivre à la clôture de la liquidation.

Quatrième résolution

La rémunération du liquidateur est déterminée à la clôture de la liquidation, mais d'ores et déjà un paiement d'acompte de € 2.500.- est attribué.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de faire convoquer dès que le liquidateur aura terminé son rapport, une assemblée ordinaire des actionnaires pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

- 1) Dépôt du rapport final du liquidateur;
- 2) Nomination des deux commissaires vérificateurs prévus par la loi;
- 3) Détermination des provisions à faire pour dettes non encore apurées ou encore quantifiées;
- 4) Ratification des premières distributions déjà effectuées;
- 5) Toutes autres questions qui pourront surgir.

Aucun actionnaire n'ayant soumis des questions additionnelles, plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Geiben, G. Schneider, M. Gilmer, M.-E. Delpech et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 avril 2010. Relation: LAC/2010/18468. Reçu douze euros Eur12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

Référence de publication: 2010062169/84.

(100061603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Hackston Professional Accounting and Finance Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5222 Sandweiler, 53, Am Steffesgaart.

R.C.S. Luxembourg B 129.550.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060766/9.

(100060121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.
